

5. Planification de la retraite

Le chef d'entreprise qui prend sa retraite doit réfléchir à d'importantes questions, dont les suivantes :

- La sécurité financière
- La réalisation d'objectifs personnels pendant la retraite
- L'adaptation à un nouveau mode de vie
- Pour en savoir plus, consultez le site www.retraiteavotreimage.com

POUR FINANCER VOTRE RETRAITE, AVEZ-VOUS SONGÉ À UNE CONVENTION DE RETRAITE?

La convention de retraite (CR), un outil souple et avantageux sur le plan fiscal, donne au propriétaire d'entreprise la possibilité de créer un fonds de retraite qui garantit une protection contre les créanciers et offre des options de financement différentes de celles des régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Pour le propriétaire d'entreprise, la CR peut aussi faciliter le financement par emprunt de l'entreprise. Dans certaines circonstances, l'impôt remboursable ainsi que la valeur de rachat de la fiducie ou du contrat d'assurance peuvent servir de garantie à des facilités de crédit. Ainsi, la CR fait non seulement fonction de régime de retraite, mais aussi de méthode de financement de l'entreprise.

Les cotisations à la CR, qui sont déductibles, peuvent réduire la juste valeur marchande de l'entreprise au moment du transfert de l'entreprise à un membre de la famille et favoriser ainsi les conditions du transfert.

Le transfert d'une entreprise à un membre de la famille comporte également d'autres avantages.

Contactez-nous

Les spécialistes en planification de la relève de BMO Groupe financier peuvent vous aider à simplifier ce processus pour mieux le réussir.

Pour en savoir plus, veuillez téléphoner 1-866-886-0027.



Ce document constitue une source générale d'information et ne doit pas être considéré comme des conseils particuliers en matière d'investissement ni de planification fiscale, ni sur le plan juridique. Tous les efforts ont été déployés pour assurer l'exactitude du matériel présenté dans le document au moment de sa publication. Les services bancaires sont offerts par l'entremise de BMO Banque de Montréal. Les services de gestion de portefeuille sont offerts par l'entremise de BMO Harris Gestion de placements inc., une filiale indirecte de la Banque de Montréal. Les services en matière successorale, fiduciaire, fiscale et de garde de valeurs sont offerts par l'entremise de la Société de fiducie BMO, une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal.

Roy Williams et Vic Preisser, *Preparing Heirs: Five Steps to a Successful Transition of Family Wealth and Values*, San Francisco, Robert D. Reed Publishers, 2003.

^{MD} « BMO (le médaillon contenant le M souligné) Banque privée Harris » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

08-107